

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la  
Municipalité de Palmarolle tenue lundi le 6 juin 2022 à 19h, au 124 rue  
Principale, Palmarolle.**

---

**SONT PRÉSENTS :**

Mairesse	Mme	Véronique Aubin
Conseiller	Mmes	Josée Aubin
		Annabelle Aubin
		Lyne Vachon
		Sabrina Turgeon
	MM.	Yan Lavoie
		Jeanot Goulet

---

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Directrice générale adjointe Kathleen Asselin  
Greffière-trésorière adjointe

---

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.  
Ouverture de la séance à 19 heures et 01 minute.

---

Mot de bienvenue de la présidente d'assemblée, madame Véronique  
Aubin.

---

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Résolution no 22-06-144*

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
  - 2.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022;
  - 2.2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2022;
  - 2.3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2022;
  - 2.4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2022;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
  - 4.1. RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2021;
  - 4.2. COMPTE-RENDU 2021 DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU CLUB NAUTIQUE LAC ABITIBI;
  - 4.3. RAPPORT DE PARTICIPATION À LA FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
  - 5.1. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS;
  - 5.2. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE;

- 5.3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN;
6. URBANISME;
  - 6.1. DEMANDE À LA MRCAO DE FAIRE LES DÉMARCHES POUR FAIRE L'INTÉGRATION DE DRONELOGIK DANS LE LOGICIEL DE GÉOMATIQUE GoNET;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 7.1. MINE CASA BERARDI – DEMANDE DE COMMANDITE;
  - 7.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AUX LOTS 6 439 318 ET 6 439 319;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PÉRIODE D'INFORMATION;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
  - 12.1. APPROBATION DE L'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE LIQUIDE;
  - 12.2. AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DE CHAQUE CÔTÉ DE LA RUE PRINCIPALE;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 14.1. ENTENTE D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN DE LA PLAGE ROTARY;
  - 14.2. OH – APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2022;
  - 14.3. NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS;
  - 14.4. OCTROI D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE MANAGEMENT 360 D'AMOS POUR UN MANDAT RELATIF À LA DEMANDE DE LA CNESST EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ SALARIALE POUR LES ANNÉES 2014 À 2019;
15. EMPLOYÉS;
  - 15.1. MODIFICATION DU TITRE D'EMPLOI DE LA SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE;
  - 15.2. NOMINATION DE MONSIEUR DAVID FONTAINE LANDRY AU POSTE DE COORDONNATEUR DE SERVICES MUNICIPAUX;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
  - 16.1. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 336 DÉCRÉTANT UN CHANGEMENT DE LIMITE DE VITESSE;
  - 16.2. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 337 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE;
  - 16.3. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 338 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX;
17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC;
18. SUJETS DIVERS (VARIA);
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu :

**QUE** l'ordre du jour présenté par la mairesse, madame Véronique Aubin, soit adopté tel que présenté.

---

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022**

#### **2.1. Résolution no 22-06-145**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

### **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022**

#### **2.2. Résolution no 22-06-146**

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

### **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2022**

#### **2.3. Résolution no 22-06-147**

Il est proposé par la conseillère Annabelle Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

### **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2022**

#### **2.4. Résolution no 22-06-148**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2022 soit accepté tel que présenté.

---

## **3. AFFAIRES EN DÉCOULANT**

---

## **4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

### **4.1. Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2021**

### **4.2. Compte rendu du représentant de la municipalité au Club Nautique Lac Abitibi**

- En 2021, le niveau de l'eau plus bas de 24 pouces par rapport aux autres années n'a pas nui au Club;
- L'installation des 260 bouées de navigation s'est faite beaucoup plus tôt qu'à l'habitude. Au début du mois de mai, l'installation était complétée, soit un mois à l'avance;
- En 2021, le Club avait 220 membres;
- Quatre réunions du CA du club se sont tenues en 2021;
- L'AGA 2022 a eu lieu de 13 avril dernier, ici même à Palmarolle. Quatre plaisanciers s'y sont présentés;
- Le CA sera composé de 11 personnes en 2022;

- La page Facebook du Club Nautique Lac Abitibi fonctionne bien et contient tous les renseignements nécessaires pour les usagers du Lac Abitibi.

La raison principale de l'existence du Club sont les données GPS qui assurent aux usagers de naviguer en toute sécurité. Voici donc quelques informations à ce sujet :

- En 2021, 50 kilomètres de tracés ont été ajoutés pour un total de 950 kilomètres de tracés sécuritaires;
- 225 plages sont répertoriées dans nos données GPS seulement sur le Lac Abitibi;
- 15 récifs ont été ajoutés;
- Nos données cartographiques et GPS ont été vendus à la compagnie Navico et celles-ci seront intégrées dans les sonars de marque Lowrance, C-Map, Simrad et B&G très bientôt;
- Les cartes du Lac Abitibi plastifiées ont été refaites pour 2022, la qualité d'impression et le graphisme sont grandement meilleurs et offrent une bien meilleure précision que par le passé;
- Sur la rivière Gallichan, tout près de Rapide Danseur, 6 nouvelles bouées de navigation seront ajoutées afin de sécuriser davantage la navigation dans ce secteur;
- Les cartes des membres du Club sont disponibles au coût de 30\$ et le cahier de cartes de navigation plastifié au coût de 50\$.

#### **4.3. Rapport de participation à la formation en éthique et déontologie des élus municipaux**

La directrice générale adjointe fait un rapport au conseil municipal des élus ayant participé à la formation sur le comportement éthique et en déontologie des élus municipaux tel que prévue à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM).

---

### **5. DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

- 5.1.** Dépôt de la lettre de démission du directeur des travaux publics;
- 5.2.** Dépôt de la lettre de démission de la directrice générale;
- 5.3.** Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien.

---

### **6. URBANISME**

#### **Demande à la MRCAO de faire les démarches pour faire l'intégration de DroneLogik dans le logiciel de géomatique GoNet**

- 6.1.** *Résolution no 22-06-149*

**ATTENDU** que les orthophotos présentement disponibles sur Gonet datent de 2017 ;

**ATTENDU** que ces orthophotos cumulent un retard de 5 ans et qu'aucune mise à jour de celles-ci n'est prévue ;

**ATTENDU** que l'accès à des orthophotos à jour et de qualité est crucial afin de mener à bien les diverses tâches d'agents tels que : inspecteur municipal, arpenteurs, notaires, etc. ;

**ATTENDU** que le groupe de géomatique AZIMUT associé avec la compagnie « DroneLogik » offre le service d'orthophotographie de haute résolution ;

**ATTENDU** que les avantages que représentent les orthophotographies de haute résolution sont nombreux :

- Une résolution d'imagerie de 1,3 cm par pixel offrira une visibilité optimale, permettant une prise de décision juste et éclairée ;

- Une fréquence de mise à jour des images, obtenue aux 2 ans, favorisera une vision rapide et fidèle de la réalité des bâtiments sur le terrain ;
- À chacune des mises à jour, les couches (plan) pourront être superposées l'une sur l'autre afin de déterminer s'il y a eu des agrandissements et/ou des additions de bâtiments sur le terrain, identifiées par année de prise de photos;
- L'élimination de la parallaxe (vue à plat du territoire) donnerait une meilleure précision en mesurage dans Gonet;
- La précision absolue du terrain (= de 10 cm) évitera les déplacements sur le terrain afin de prendre des mesures ou confirmer celles-ci, le cas échéant, optimisant ainsi le temps de travail de l'inspecteur municipal dans chacune des municipalités desservies.

**ATTENDU** que l'accès aux orthophotographies de haute résolution permettra :

- Une interprétation efficiente des images produites dans les projets Gonet, avec les fonctionnements de ce site déjà implanté dans les municipalités;
- Le développement d'un historique d'images afin d'appuyer les présentations et démonstrations dans le temps;
- L'examen et la mesure des fissures du sol directement sur les images;
- L'octroi de dérogation mineure plus facile à représenter;
- Des services aux citoyens et à l'interne plus précis, évitant des litiges et des incompréhensions;
- Facilitera l'aide aux citoyens voulant localiser sur leurs terrains de futurs bâtiments;
- Facilitera les réponses aux demandes des arpenteurs et notaires, notamment.

**ATTENDU** qu'il y a lieu que les employés de la municipalité aient accès à cette technologie afin d'assurer un suivi professionnel à ses contribuables et autres intervenants;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal demande à la MRC d'Abitibi-Ouest d'effectuer les démarches pour faire l'étude en vue d'intégrer les orthophotographies de haute résolution effectuée par drone dans le logiciel « Gonet » pour notre municipalité, et que des frais encourus soient réparties entre les municipalités participantes à la hauteur du nombre d'hectare couvert par cette technologie.

**7. DEMANDE ET AUTORISATIONS**

**Mine Casa Berardi – Demande de commandite**

**7.1. Résolution no 22-06-150**

**ATTENDU** que la Mine Casa Berardi - Club Social QuartzOr a fait une demande de commandite pour sa 18<sup>e</sup> édition du tournoi de golf pour ses employés ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal n'autorise pas une commandite à la Mine Casa Berardi – Club Social QuartzOr.

**Demande de dérogation mineure relative aux lots 6 439 318 et 6 439 319**

**7.2. Résolution no 22-06-151**

**ATTENDU** les lots 6 439 318 et 6 439 319 sont le résultat du lotissement du lot 5 049 772 ;

**ATTENDU** que M. Jasmin Cameron a fait la demande pour une dérogation mineure concernant les lots 6 439 318 et 6 439 319 car la grandeur des terrains et les marges de recul avant sont non respectées ;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que le centre du terrain soit implanté par un arpenteur afin de localiser le mur mitoyen sur la ligne du centre des deux futurs terrains;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme demande au conseil municipal de considérer que toutes les marges latérales soient respectées;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme suggère au conseil municipal d'accepter la demande;

**CONSIDÉRANT** qu'une information a été omis dans la résolution 21-04-411 adopté le 6 avril 2021 concernant la même demande de dérogation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par la conseillère Annabelle Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la dérogation mineure pour les lots 6 439 318 et 6 439 319;

**QUE** les superficies, les dimensions et les marges de recul avant des lots 6 439 318 et 6 439 319 qui ne sont pas conformes sont acceptées et régularisées par dérogation mineure;

**QUE** cette résolution abroge la résolution 21-04-411.

---

**8. RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

*Résolution no 22-06-152*

**ATTENDU** que conformément aux dispositions du Code municipal; la Municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**ATTENDU** que la Municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la Municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu :

**QUE** la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 mai 2022, présentés par la directrice générale adjointe, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent dix-neuf mille sept cent cinquante-neuf et quatre-vingt-douze cents (119 759.92 \$);

**QUE** la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la directrice générale adjointe, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-trois mille huit cent trente-six et soixante cents (33 836.60\$);

**QUE** la liste des salaires versés, au 31 mai 2022, présentés par la directrice générale adjointe, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de quarante-deux mille sept cent quarante-neuf et cinquante-deux cents (42 749.52\$).

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Kathleen Asselin, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

---

**9. RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

**10. PÉRIODE D'INFORMATION**

---

**11. SÉCURITÉ INCENDIE**

---

**12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**12.1. APPROBATION DE L'ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE LIQUIDE**

*Résolution 22-06-153*

**ATTENDU** que l'achat d'une quantité de calcium liquide est nécessaire pour l'entretien des chemins de gravier pour l'été 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de calcium liquide au montant de quatorze-mille-sept-cent-trente-neuf dollars (14 739\$) plus les taxes à la compagnie Proulx & Genesse.

**12.2. Autorisation d'aller en appels d'offres pour le déneigement des trottoirs et des stationnements de chaque côté de la rue Principale**

*Le point est reporté à une séance ultérieure.*

---

**13. HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

## **Entente d'utilisation et d'entretien de la plage Rotary**

### **14.1. Résolution no 22-06-154**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** les membres du conseil municipal renouvelle avec monsieur Éric Branconnier, le protocole relatif à l'entretien et à la surveillance de la plage Rotary ;

**QUE** le conseil municipal autorise également la dépense de deux milles dollars (2000\$) échelonnée en 2 versements de six-cent-soixante dollars (660\$) au mois de juin et août, et 1 versement de six-cent-quatre-vingt dollars (680\$) au mois de septembre à monsieur Éric Branconnier pour l'entretien de la plage Rotary pour la saison 2022 ;

**QUE** monsieur Branconnier aura l'obligation de faire le ménage, tondre la pelouse et aussi faire respecter le *Règlement no 77 concernant l'utilisation de la plage Rotary* et les modifications pouvant y avoir été apportées, ainsi que tout autre règlement municipal concernant l'interdiction des chiens, des pots ou bouteilles en verre ainsi que des feux.

## **OH – Approbation du budget révisé 2022**

### **14.2. Résolution no 22-06-155**

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par le conseiller Yan Lavoie et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal approuve le budget révisé de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'année 2022, pour l'OH Lac Abitibi, en date du 28 mars 2022 tel que présenté.

## **Nomination d'un Comité spécial pour le département des travaux publics**

### **14.3. Résolution no 22-06-156**

**ATTENDU** qu'en l'absence de la direction générale permanente un Comité spécial de suivi, de planification et de réalisation des tâches et des divers travaux au département des travaux publics est nécessaire;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal approuve la création d'un comité spécial composé de la mairesse, madame Véronique Aubin, et du conseiller au siège numéro 5, monsieur Jeanot Goulet, afin de faire le suivi, la planification et la réalisation des tâches et des divers travaux au département des travaux publics en l'absence de la direction générale permanente;

**QUE** la collaboration entre les membres du comité et les employés des travaux publics sera limitée au mandat qui leur est attribués par le conseil municipal.

## **Octroi d'un contrat à l'entreprise Management 360 d'Amos pour un mandat relatif à la demande de la CNESST en matière d'équité salariale pour les années 2014 à 2019**

### **14.4. Résolution no 22-06-157**

Il est proposé par la conseillère Sabrina Turgeon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal octroi un contrat à l'entreprise Management 360 d'Amos pour un mandat relatif à la demande de la CNESST en matière d'équité salariale pour les années 2014 à 2019.

## **Consultation ressource humaine**

### **14.5. Résolution no 22-06-158**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate madame Maryse Lachance Poitras, médiatrice accréditée, afin de participer au processus de sélection de la nouvelle personne au poste de directeur général, greffier-trésorier de la Municipalité de Palmarolle ainsi que pour faire l'analyse des besoins en ressources humaines au niveaux des travaux publics;

### **Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

### **14.6. Résolution no 22-06-159**

Il est proposé par la conseillère Annabelle Aubin, appuyé par le conseiller Jeanot Goulet et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal reçoit le dépôt des certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 334 et 335.

---

## **15. EMPLOYÉS**

### **Modification du titre d'emploi de la secrétaire-réceptionniste**

### **15.1. Résolution no 22-06-160**

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire-réceptionniste, madame Kary-Ann Taché, effectue de multiples tâches d'aide nécessaires pour la direction générale;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Josée Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le titre d'emploi de secrétaire-réceptionniste présentement attribué à madame Taché soit modifié par le titre d'adjointe à la direction;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général intérimaire, monsieur Denis Bédard, ou la directrice générale adjointe, madame Kathleen Asselin, à signer le contrat de travail de madame Kary-Ann Taché.

### **Nomination de monsieur David Landry Fontaine au poste de coordonnateur de services municipaux**

### **15.2. Résolution no 22-06-161**

Il est proposé par le conseiller Jeanot Goulet, appuyé par la conseillère Sabrina Turgeon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur David Landry Fontaine au poste de coordonnateur de services municipaux pour la Municipalité de Palmarolle;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général intérimaire, monsieur Denis Bédard, ou la directrice générale adjointe, madame Kathleen Asselin, à signer le contrat de travail d'une période allant du 6 juin 2022 au 31 décembre 2022 avec les conditions de travail qui y seront énumérées.

---

## **16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**16.1. Avis de motion – Projet de Règlement no 336 décrétant une modification des limites de vitesse sur son territoire**

**Avis de motion** est donné par le conseiller Jeanot Goulet, qu'à une prochaine séance, sera présenté et soumis pour adoption, le règlement no 336 décrétant une modification des limites de vitesse sur son territoire.

**16.2. Avis de motion – Projet de Règlement no 337 sur la gestion contractuelle**

**Avis de motion** est donné par la conseillère Josée Aubin, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement no 337 sur la gestion contractuelle.

**Dépôt du Projet de règlement no 337**

La conseillère Josée Aubin dépose le projet de règlement en mentionnant qu'il vise à abroger la politique de gestion contractuelle.

**Déclaration de dispense de lecture**

Dispense de lecture du projet de règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du projet de règlement no 337.

**16.3. Avis de motion – Projet de Règlement no 338 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés municipaux**

**Avis de motion** est donné par la conseillère Annabelle Aubin, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement no 338 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés municipaux.

**Dépôt du Projet de règlement no 338**

La conseillère Annabelle Aubin dépose le projet de règlement en mentionnant qu'il vise à abroger la politique « Délégation ».

**Déclaration de dispense de lecture**

Dispense de lecture du projet de règlement est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du projet de règlement no 338.

---

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

**18. SUJETS DIVERS (VARIA)**

---

**19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Résolution no 22-06-162*

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Josée Aubin et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 20 heures et 38 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

---

Véronique Aubin  
Mairesse

---

Kathleen Asselin  
Directrice générale adjointe,  
Greffière-trésorière adjointe